## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT LAURENT DU VAR

### LE MAIRE, PRESIDENT DU CCAS,

#### **INFORME**

Qu'en application des articles L123-6, R123-7 à R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination :

- d'un représentant des associations de personnes handicapées du département,
- d'un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- d'un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions.
- et d'un représentant des associations familiales.

Les dites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune :
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS,
- qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

## **DELA! IMPERATIF:**

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire, Président du CCAS au plus tard le 6 avril 2020 sous pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire Président du CCAS 222, Esplanade du Levant 06700 SAINT LAURENT DU VAR ou

ccas@saintlaurentduvar.fr par mail